

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2025-05-02

Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Et le onze juillet

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : /

Absents : M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL

Date de la convocation : 03 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de Haute Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2025-02-09 en date du 10 avril 2025 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte la modification suivante :

- o Autres compétences :

Création, gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification statutaire ci-dessus ;
- APPROUVE les nouveaux statuts ci-annexés ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicition seront remplies.

Votants : 08	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 15/07/2025

Et de la publication le 15/07/2025

A MONESTIER-MERLINES, le 15/07/2025



Date de transmission de l'acte: 15/07/2025
Date de reception de l'AR: 15/07/2025
019-211914106-20250502-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 15/07/2025
Date de reception de l'AR: 15/07/2025
019-211914106-20250502-DE
A G E D I